

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 2 décembre 2019 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents :

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	

Ainsi que: M Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier quatre (4) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11350)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Avis de motion – adoption du budget 2020 et divers taux de taxes
5. Dépôt et adoption du projet de règlement # 525-2019 – budget 2020 et divers taux de taxes
6. Adoption du règlement # 524-2019 – modification du règlement # 500-2017 sur le PIIA
7. Demande en zone PIIA – démolition d'un bâtiment secondaire 294 rg St-Elzéar
8. Demande en zone PIIA – morcellement des lots 327-p, 328-p et 329-p
9. Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux pour 2020
10. Renouvellement d'adhésion à la FQM pour 2020
11. Demande au MTQ – prolongement de la route 360
12. Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
13. Entente de la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré
14. Adoption de la Politique de la famille incluant la démarche Municipalité amie des aînés et son plan d'action 2020-2022
15. Création d'un comité de suivi de la Politique de la famille incluant la démarche Municipalité amie des aînés
16. Appui et autorisation de passage à l'évènement Québec Méga Trail 2020
17. Paiement quote-part antérieure de l'OMH
18. Entente intermunicipale et MRC – gestion des matières résiduelles
19. Signature d'une entente avec Québec Natation
20. Correspondances et divers
21. Paiement des comptes
22. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11351)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 4 novembre 2019 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc. avait fait une demande de financement à la MRC de La Côte-de-Beaupré afin de payer le montage du plan d'affaires du Sentier du 8^e jour, mais que celle-ci a octroyé 80 % du montant. Donc la partie de 20 % sera demandée en financement à la MRC de Charlevoix Est dans les prochaines semaines.

4. AVIS DE MOTION

Adoption du budget 2020 et divers taux de taxes (Avis # 11352)

Je soussignée, Anne-Marie Asselin, Conseillère, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant l'adoption du budget 2020 et des divers taux de taxes et compensations applicables pour la même année.

Mme Anne-Marie Asselin

5. DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 525-2019

Budget 2020 et divers taux de taxes (Rés. # 11353)

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps doit adopter un projet de règlement sur le budget 2020 et définir les divers taux de taxes s'y rattachant ;

Considérant qu'avis de motion du présent projet de règlement a régulièrement été donné à cette même séance de ce Conseil ;

Considérant que le projet de règlement # 525-2019 a dûment été expliqué devant le Conseil municipal à cette même séance du conseil ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le projet de règlement # 525-2019 sur le budget 2020 et des divers taux de taxes et compensations applicables pour la même année s'y rattachant.

Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 524-2019

Modification au règlement # 500-2017 sur le PIIA (Rés. # 11354)

Considérant le règlement sur le PIIA # 500-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné à la séance régulière de ce Conseil municipal le 4 novembre 2019 ;

Considérant les principaux articles donnés et expliqués devant l'assemblée, par le Maire, en lien avec ce projet de règlement et dont celui-ci a été adopté lors de la même séance du Conseil municipal du 4 novembre ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le règlement # 524-2019 pourvoyant à modifier le règlement # 500-2017 sur le PIIA afin de corriger et préciser certains volets de son contenu soit et est adopté.

Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

7. DEMANDE EN ZONE PIIA

Démolition d'un bâtiment secondaire – 294 rang St-Elzéar (Rés. # 11355)

Considérant que le propriétaire du 294 rang St-Elzéar a déposé une demande visant à démolir le caveau à légumes présent sur place et considéré comme bâtiment secondaire ;

Considérant que le caveau à légumes visé par la présente demande est inscrit à l'annexe 1 du règlement # 500-2017, sous le numéro de fiche 1005 ;

Considérant que le caveau à légumes visé par la présente demande possède une valeur patrimoniale supérieure ;

Considérant que la démolition d'un bâtiment inscrit à l'annexe 1 du règlement # 500-2017 ayant une valeur patrimoniale égale ou supérieure à moyenne est assujettie au règlement # 500-2017, via l'article 6.2-5 ;

Considérant le rapport technique déposé par le requérant de la présente demande ;

Considérant l'analyse et la recommandation effectuées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 12 novembre dernier ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande déposée par le propriétaire du 294 rang St-Elzéar, assujettie au règlement sur les PIIA # 500-2017, visant la démolition du caveau à légumes, considéré comme un bâtiment secondaire.

8. DEMANDE EN ZONE PIIA

Morcellement des lots 327-p, 328-p et 329-p (Rés. # 11356)

Considérant la demande de permis de lotissement formulée par les propriétaires des lots 327-p, 328-p et 329-p ;

Considérant que la demande de permis vise la création du lot 496 via la subdivision des lots 327-p et 328-p pour des fins résidentielles ;

Considérant que le lot créé aura une superficie de 4 220, 4 mètres carrés, une largeur à la ligne avant de 50 mètres et une profondeur moyenne de 74,87 mètres ;

Considérant que le lotissement projeté est situé en zone Fr-8 ;

Considérant que le lotissement projeté est assujetti au règlement # 500-2017, via l'article 5.2-8 ;

Considérant que le lotissement projeté permettra la mise en place d'une nouvelle construction résidentielle ;

Considérant que le lot créé respectera la réglementation applicable ;

Considérant l'analyse et la recommandation effectuées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 12 novembre dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande déposée par les propriétaires des lots 327-p, 328-p et 329-p, assujettie au règlement sur les PIIA # 500-2017, visant le morcellement des lots 327-p et 328-p afin de créer un nouveau lot pour fin résidentielle.

9. DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2020

La Loi oblige les élus municipaux à déclarer leurs intérêts pécuniaires annuellement. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier a, à cet effet, remis le formulaire à remplir lors d'un atelier de travail.

Les membres du Conseil municipal remettent donc, lors de cette assemblée, au Directeur général et Secrétaire-trésorier, les formulaires dûment remplis.

Ces formulaires seront déposés aux archives pour référence future si nécessaire.

10. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FQM POUR 2020 (Rés. # 11357)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

De renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2020. Le coût de la cotisation annuelle est de 1 683,47 \$ plus les taxes, payable en janvier 2020.

11. DEMANDE AU MTQ Prolongement de la route 360 (Rés. # 11358)

Considérant que la route 360 appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ) est présentement enclavée à son extrémité Est et ne rejoint aucune autre route numérotée du MTQ ;

Considérant que les usagers de la route 360, incluant les nombreux véhicules lourds, doivent donc emprunter le réseau routier municipal pour rejoindre le boulevard 138 appartenant au MTQ ;

Considérant que la route 360 doit rejoindre le boulevard 138 comme elle le fait à la Ville de Beauré ;

Considérant qu'avec l'arrivée prochaine du Club Med, il y aura une forte augmentation de la circulation de transit entre le Massif, le Club Med et la station Mont Ste-Anne et que la route 360 sera assurément très sollicitée et, par le fait même, le réseau municipal pour accéder à la route 360 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Municipalité de Saint-Tite-des-Caps demande donc officiellement au ministère des Transports du Québec de prendre sous sa responsabilité le tronçon de l'avenue Royale, secteur Lombrette, soit vers l'Est, tronçon municipal qui relie le boulevard 138 et la route 360; le tout tel que sur les plans annexés à cette résolution.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps demande au ministère des Transports du Québec que ce tronçon de route fasse partie intégrante du réseau routier provincial appartenant au MTQ et qu'il prenne en charge son entretien complet.

Que cette résolution soit transmise au Ministre des Transports, à tout fonctionnaire susceptible de travailler sur ce dossier ainsi qu'à la députée madame Émilie Foster afin que celle-ci puisse soutenir et appuyer la Municipalité dans sa demande.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

12. DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (Rés. # 11359)

Considérant que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état ;

Considérant que des municipalités, en milieux ruraux, ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes ;

Considérant que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes ;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route ;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au Ministre des Finances, à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au Ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) la capacité de payer des municipalités ;
- b) l'accès difficile aux programmes existants ;
- c) les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- d) la pérennité des infrastructures ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon).

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps participe à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants:

- a) la capacité de payer des municipalités ;
- b) l'accès difficile aux programmes existants ;
- c) les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- d) la pérennité des infrastructures.

Que cette demande soit adressée au Ministre des Finances, à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au Ministre du Transport avec copie à la députée, Mme Émilie Foster, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

13. ENTENTE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (Rés. # 11360)

Considérant l'entente actuelle de la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré et des six (6) municipalités prenantes à cette entente ;

Considérant la volonté de l'ensemble de ces six municipalités à revoir cette entente en fonction de certains changements à y apporter ;

Considérant qu'un avis de non-renouvellement à cette entente, doit être donné avant le 31 décembre 2019, afin de négocier une nouvelle entente selon divers changements ;

Considérant que la dette à long terme (capital et intérêts) de la Régie serait maintenant financée et payée par le fonds éolien de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps signifie aux municipalités parties prenantes à l'entente relative à la gestion commune de l'aréna de la Côte-de-Beaupré son intention de ne pas renouveler tacitement l'entente prenant fin le 31 décembre 2020. Il est par contre proposé que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps signifie son intention aux parties prenantes à l'entente, de négocier une nouvelle entente à la satisfaction des six municipalités.

Cette résolution doit être envoyée, par lettre recommandée douze (12) mois avant l'expiration de la présente, soit avant le 31 décembre 2019, à toutes les parties prenantes à cette entente, soit la Ville de Château-Richer, la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, la Ville de Beaupré, la Municipalité de Saint-Joachim et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ainsi qu'à la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré.

14. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE INCLUANT LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (Rés. # 11361)

Considérant les démarches entreprises par la MRC de La Côte-de-Beaupré afin d'accompagner les municipalités dans l'élaboration d'une Politique de la famille et d'une démarche Municipalité amie des aînés ;

Considérant tout le processus de cette démarche et toutes les analyses effectuées ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps juge essentiel d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps adopte la Politique de la famille incluant la démarche Municipalité amie des aînés et son plan d'action 2020-2022. La responsable des loisirs de la Municipalité, soit Mme Gabrielle Leclerc, est désignée pour le suivi et la mise en œuvre de ladite politique.

15. CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI Politique de la famille incluant la démarche Municipalité amie des aînés (Rés. # 11362)

Considérant la résolution # 11361 par laquelle le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps a adopté la Politique de la famille incluant la démarche Municipalité amie des aînés et son plan d'action 2020-2022 ;

Considérant que la création d'un comité de suivi de ladite Politique fait partie du plan d'action et qu'il s'agit d'une recommandation du Carrefour action municipale et famille (CAMF) ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps procède à la création d'un comité de suivi de la Politique de la famille incluant la démarche Municipalité amie des aînés, sous la responsabilité de l'élu responsable des questions relatives aux familles et aux aînés, M. Christian Lebel.

Ce comité devra :

- s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action de la dite politique à raison de 3-4 rencontres par année ;
- effectuer les ajustements éventuels, selon les nouvelles réalités ;
- prendre des décisions éclairées quant à la poursuite de certaines actions.

Le Conseil municipal nomme donc les personnes suivantes comme membres du comité de suivi :

- Mme Gabrielle Leclerc
- Mme Denise Langlais
- Mme Frédérique Lachance
- M. Christian Lebel comme responsable
- Mme Huguette Fillion
- M. Tommy Fortier
- Mme Catherine Lemay

16. APPUI ET AUTORISATION DE PASSAGE À L'ÉVÈNEMENT QUÉBEC MÉGA TRAIL 2020 (Rés. # 11363)

Considérant la demande déposée par les organisateurs de l'évènement Québec Méga Trail 2020 dans le but de tenir la course du Championnat Canadien d'Ultra trail et qui traverserait la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que les organisateurs aimeraient profiter des installations au parc des loisirs pour bonifier leur évènement et rendre le tout accessible aux citoyens de la Municipalité ;

Considérant que les organisateurs ont déjà rencontré et reçu l'autorisation d'autres organismes comme le Sentier des Caps et le Massif afin que leur parcours traverse certains sentiers ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie les organisateurs de l'évènement Québec Méga Trail 2020 et autorise ceux-ci à traverser la Municipalité à certains endroits, tels que présentés dans leur carte du parcours. De plus, les organisateurs pourront utiliser les installations au parc des loisirs afin de créer une zone populaire qui servira de ravitaillement et de repos pour les coureurs, mais aussi une zone d'encouragement ouverte aux citoyens. Cette activité aura lieu le 4 juillet 2020 et devra être organisée en collaboration avec les responsables de la Municipalité.

17. PAIEMENT QUOTE-PART ANTÉRIEURE DE L'OMH (Rés. # 11364)

Considérant qu'après le regroupement des organismes des OMH de la Côte-de-Beaupré, des vérifications et analyses des états financiers de l'OMH de la Côte-de-Beaupré ont été effectuées ;

Considérant qu'après ces vérifications, il s'avère que des quotes-parts antérieures de certaines municipalités n'ont pas été payées, tel qu'il était prévu ;

Considérant que, pour la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, il s'avère que la quote-part entière de 2015 est demeurée impayée ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier à effectuer le paiement d'un montant demeurant impayé de 7 293 \$ à l'OMH de la Côte-de-Beaupré.

18. ENTENTE INTERMUNICIPALE ET MRC

Gestion des matières résiduelles (Rés. # 11365)

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré échange depuis plusieurs mois avec la Ville de Québec sur une tarification pour le traitement de ses matières résiduelles aux infrastructures de la Ville de Québec ;

Considérant que le 2 octobre 2019, en adoptant la résolution N° 2019-10-185, le Conseil de la MRC a signifié à la Ville de Québec son intérêt à conclure une entente pour le traitement de l'ensemble de ses matières recyclables, ses résidus alimentaires et ses ordures, selon certaines conditions ;

Considérant que la Ville de Québec, la MRC et les municipalités locales ont négocié un projet d'entente intermunicipale répondant à ces conditions ;

Considérant que le projet d'entente intermunicipale prévoit une tarification avantageuse pour le traitement des matières recyclables, à compter du 1^{er} janvier 2020, des ordures, au plus tard à compter du renouvellement ou de la conclusion d'un prochain contrat de collecte et de transport des ordures et des résidus alimentaires, à compter de la mise en service du Centre de biométhanisation municipale et ce, pour une durée de dix (10) ans ;

Considérant que cette tarification s'applique uniquement aux signataires de l'entente intermunicipale et à la fourniture de services comprenant obligatoirement à la fois le traitement des matières recyclables et des résidus alimentaires ainsi que l'incinération des déchets ;

Considérant que, dans le cadre de cette entente intermunicipale, la municipalité conserve sa compétence en matière de collecte et de transport de ses ordures ;

Considérant que la MRC et la municipalité se délèguent mutuellement les compétences ou partie de compétences nécessaires pour permettre la pleine exécution de l'entente intermunicipale ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Maire monsieur Majella Pichette et le Directeur général et Secrétaire-trésorier monsieur Marc Lachance sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, l'entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec intervenue avec la Ville de Québec, la MRC de La Côte-de-Beaupré et les municipalités locales, dont le projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

19. SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC QUÉBEC NATATION

(Rés. # 11366)

Considérant les démarches effectuées par la Municipalité auprès de Québec Natation dans le but d'offrir un service à la population de Saint-Tite-des-Caps, à prix très avantageux pour des cours de natation ;

Considérant que l'entente qui existait entre la Municipalité et l'organisme Québec Natation n'est plus valide ;

Considérant la proposition que l'organisme Québec Natation a soumise à la Municipalité ;

Considérant que les citoyens de la Municipalité pourraient profiter d'une tarification très avantageuse avec cette entente ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal est d'accord pour signer l'entente soumise par l'organisme Québec Natation dans le but d'offrir un service efficace et à prix avantageux à la population de Saint-Tite-des-Caps. Cette entente sera sur une base annuelle et renouvelable à tous les ans.

Pour 2020, la tarification proposée par l'organisme Québec Natation à la Municipalité sera de 105 \$ au lieu de 120 \$ pour chaque inscription d'un citoyen de la Municipalité. L'inscription devra être payée directement à l'Hôtel de ville de la Municipalité par les citoyens.

20. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Le procès-verbal de la rencontre du 22 octobre 2019 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Une lettre du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation confirmant que la reddition de comptes finale de la Municipalité a été acceptée.
- Une lettre de remerciement de la part du Club le Sapin d'Or pour le prêt de la salle à titre gratuit.
- Une lettre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de confirmer le montant de redevances exigible pour l'année 2020 pour chaque tonne d'ordures éliminées.
- La liste des interventions du service de sécurité incendie de la Municipalité pour le mois d'octobre.
- Une lettre de remerciement du Cercle de Fermières de Saint-Tite-des-Caps pour le don reçu lors de leur bingo annuel.

21. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11367)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de novembre 2019 et totalisant la somme de 89 693,95 \$.

Salaires

Pér. du 03/11 au 09/11	13 052,51 \$	Pér. du 10/11 au 16/11	7 542,61 \$
Pér. du 17/11 au 23/11	7 165,12 \$	Pér. du 24/11 au 30/11	7 816,92 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11368)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 56.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier